

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2024	059	3
----	------	-----	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 5 décembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 5 décembre 2024	<b>Étaient présents :</b> M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. MONROIG, MME RAFOUJAVULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOE, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE : 24	<b>Absents représentés :</b> MME ROCH par MME BESANÇON et M. LEDUC par M. MATT.
PRÉSENTS : 19	<b>Absent excusé :</b> M. PICARD
VOTANTS : 21	<b>Absents :</b> M. BETTI et MME TISSOT M. FROGER a été élu secrétaire de séance.

**AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SOUSCRIRE UN MARCHÉ POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION ÉNERGETIQUE ET D'EXTENSION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS RAYMOND DURIX**

Monsieur LEHMANN, Maire-adjoint chargé de la commission du développement urbain, économique et numérique expose à l'assemblée que le projet de réhabilitation énergétique et d'extension de l'accueil de loisirs Raymond Durix à Égly vise à améliorer les performances énergétiques du bâtiment et à agrandir ses espaces. Les travaux incluent une extension de 278 m<sup>2</sup>, l'amélioration de l'isolation des murs, de la toiture et des menuiseries, ainsi que le remplacement des systèmes de chauffage. Les travaux permettront d'accueillir un plus grand nombre d'enfants dans des conditions optimales.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 138 000,00 € HT.

Un marché en procédure adaptée, publié au BOAMP et sur le profil d'acheteur, et comptant 4 lots doit être conclu :

- lot 1 : démolition, gros-œuvre, charpente, couverture, étanchéité, menuiseries extérieures, ITE, VRD,
- lot 2 : cloison, faux plafond, revêtement de sols, menuiseries intérieures, serrurerie, peinture,
- lot 3 : plomberie, chauffage, CVC,
- lot 4 : électricité.

Considérant que le montant du marché est supérieur à 300 000 €, soit le seuil fixé dans la délibération n° 2020-019-1 du 4 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire, le conseil municipal doit autoriser le Maire à souscrire ledit marché.

La délibération doit comporter obligatoirement la définition et l'étendue du besoin à satisfaire ainsi que le montant du marché.

**Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal,**

VU l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de réhabilitation énergétique et d'extension de l'accueil de loisirs Raymond Durix,

VU les caractéristiques et l'estimation des coûts des travaux de réhabilitation et d'extension, s'élevant à un montant total de 1 138 000,00 € HT,

VU les avis favorables de la commission conjointe du développement urbain, économique et numérique, des travaux et de la voirie, de la transition énergétique et du développement durable, le 28 novembre 2024 et de la commission des finances et des affaires administratives, le 4 décembre 2024,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser ces travaux pour améliorer les conditions d'accueil des usagers,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'autoriser le Maire à souscrire un marché pour la réalisation de travaux de réhabilitation énergétique d'extension de l'accueil de loisirs Raymond DURIX,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**PREND ACTE** de la définition de l'étendue du besoin à satisfaire, et du montant prévisionnel du marché comme mentionnés ci-après :

**Travaux de réhabilitation énergétique et d'extension de l'accueil de loisirs Raymond DURIX :  
Montant estimatif total des travaux 1 138 000,00 € HT.**

**AUTORISE** le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché susmentionné, ainsi que toute décision concernant ses avenants.

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,**

Certifié exécutoire copie  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 26/12/24  
et de la publication le : 27/12/24  
Le Maire



**Edouard MATT**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire d'Egly**

**Edouard MATT**